

Préfet de Tarn-et-Garonne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service : Intégration Solidarité

Montauban, le 24 mai 2014

Mesdames et Messieurs,

Un appel à candidature est lancé pour la création de 10 places de maison relais sur le territoire de Tarn-et-Garonne à compter du 1^{er} septembre 2014.

Compte tenu du financement par subvention de cette action, les services de l'Etat ont défini la procédure suivante :

- * les dossiers doivent être reçus pour le **vendredi 23 mai 2014**, délai de rigueur, à la DDCSPP 140 avenue Marcel Unal 82000 MONTAUBAN ;
- * le projet devra être conforme au cahier des charges ;
- * le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations proposera au préfet une analyse des offres reçues en prenant en compte des éléments suivants :
 - la pertinence du projet au regard des principes retenus par le cahier des charges ;
 - l'intérêt de l'offre dans l'organisation départementale AHI (Accueil, hébergement, insertion) : localisation, intégration du projet dans la démarche associative, ou institutionnelle, expérience sociale, partenariat envisagé, délai de mise en œuvre... ;
- * le projet sélectionné sera présenté à la commission régionale de validation concernant les maisons relais.

Vous trouverez, ci-joints, le cahier des charges correspondant ainsi que l'avis d'appel à candidature définissant les modalités de dépôt des demandes.

Je vous remercie de votre collaboration, et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale et
de la protection des populations



YANNICK AUPETIT

PJ : 2
Cahier des charges « Maison relais »
Appel à candidature « Maison relais »